



Mémoire

**Le Québec doit prendre en mains propres son avenir
énergétique**

Dans le cadre de l'EES globale sur les hydrocarbures

Par

Le mouvement Non à une marée noire dans le Saint-Laurent

Amqui, le 11 janvier 2016

Table des matières

Introduction.....	2
1. Le Québec à l’heure des choix énergétiques.....	3
1.1 État de survie.....	3
1.2 Tôt ou tard.....	4
2. Le Rapport « Pour un Québec efficace » : un rapport écarté et toujours d’actualité.....	4
3. La Loi sur les mines : une loi inacceptable.....	6
4. Une gestion intégrée des ressources s’impose.....	7
Conclusion	9
Recommandations.....	11
Annexe	13
La Gaspésie et le Bas-Saint-Laurent convoités pour leurs réservoirs compacts	14
Anticosti: L’île aux fossiles.....	16
Des droits privatisés	16
Qui dit fossile dit pétrole	16
Une richesse exceptionnelle	17
Priorité citoyenne.....	18
Les hydrocarbures non conventionnels et la formation géologique de York River en Gaspésie	18
Exploration pétrolière en Gaspésie et au Bas-Saint-Laurent	20
La transparence se fait toujours attendre.....	20
Deux décennies de dépendance	23
Une lutte à mener jusqu’au bout	26
Bibliographie.....	28

Introduction

Dans un premier temps, nous dénonçons le processus de cette EES que nous qualifions d'antidémocratique et de biaisée. En effet, le processus de consultation est insuffisamment court et l'accès aux études a été compromis; plusieurs études importantes n'étaient toujours pas disponibles lors des consultations. Soulignons, au passage, que le gouvernement affiche sans vergogne un préjugé favorable au développement de la filière des hydrocarbures au Québec... Heureusement, suite aux critiques, nous avons pu « profiter » d'un petit délai de deux semaines suite au dépôt de la dernière étude. Par ailleurs, mentionnons, à titre comparatif, que l'ESS en milieu marin s'est déroulée sur plus de trois ans [...]

Dans le cadre du *Débat national sur l'énergie de 1995*, Pierre Dansereau et Jean-Pierre Drapeau définissaient très bien, au sein de leur mémoire, les principes de bases d'une stratégie énergétique réellement durable. En voici deux extraits : En premier lieu, cette politique doit être orientée vers la réduction de la consommation totale d'énergie (là où les niveaux de consommation énergétique per capita sont les plus élevés). En deuxième lieu, réduire substantiellement les émissions de gaz à effet¹...

Depuis près d'une décennie, le Québec est confronté à une multitude de projets énergétiques et miniers controversés : les mini-centrales hydroélectriques privées, les projets des centrales thermiques comme celles du Suroît et de Bécancour, le développement éolien chaotique, la réfection de Gentilly-2, les mégas projets hydroélectriques comme celui de la Romaine, les projets de port méthanier de Cacouna et de Lévis, le « Far West » minier encadré par la fameuse Loi sur les mines, le gaz de schiste et le pétrole de schiste et les forages gaziers et pétroliers dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent et maintenant la menace des projets d'oléoducs gorgés des polluants sables bitumineux sur le territoire québécois. Que de perte de temps et d'énergie à s'entêter à cultiver de bien mauvais terreaux!

¹ Dansereau, P. et J.-P. Drapeau (1995). « Déclaration de principes pour une politique énergétique qui respecte le concept du développement durable », *Mémoire pour le Débat national sur l'énergie*, Union pour le développement durable, Québec, 5 p.

1. Le Québec à l'heure des choix énergétiques

Le Québec se voit plus souvent en mode lutte qu'en mode « bâtissons l'avenir ». La qualité de notre environnement n'a jamais été aussi menacée par l'appétit des géants de l'industrie des énergies non renouvelables, et ce, avec l'accord de nos chers élus provinciaux et fédéraux. De plus, nous signons des ententes d'exportation de notre électricité à perte. Le peuple québécois doit à tout prix se questionner, s'informer et agir par rapport aux grands enjeux de notre société comme la propriété des ressources naturelles et l'indépendance énergétique des États. Quel est notre projet de société? Voulons-nous décider collectivement ou voulons-nous que les autres décident à notre place? Quelles sont nos forces énergétiques pour l'avenir? Pourquoi ne pourrions-nous pas devenir un leader mondial en matière d'énergie verte? Nous avons déjà une bonne longueur d'avance dans ce domaine. En effet, en 2005, 48 % de nos approvisionnements énergétiques étaient de source renouvelable, comparativement à 26 % au Canada, 7 % aux États-Unis et 9 % à l'échelle mondiale. Nous pouvons nous affranchir de notre dépendance au pétrole par l'efficacité énergétique, par le développement de la géothermie, par l'électrification des transports à l'aide du moteur-roue de Pierre Couture, par l'achèvement de la nationalisation de nos ressources naturelles amorcée par René Lévesque dans les années soixante, etc.

1.1 *État de survie*

En écologie, il existe un concept nommé capacité de charge. Grossièrement, celui-ci désigne la taille maximale qu'une population peut atteindre dans un milieu donné. La croissance infinie ne peut survenir dans un monde où les ressources sont limitées. Les espèces qui ont connu une explosion démographique suite à une abondance de nourriture et à une quasi-absence de facteurs limitants, comme la prédation, ont subi un déclin majeur peu de temps après leur apogée. On doit apprendre à travailler avec les écosystèmes, on ne peut s'extirper des forces naturelles. Toutes les civilisations ont vu leur environnement se dégrader à différents niveaux à travers les âges. Celles qui ont réussi à survivre eurent la sagesse de trouver l'équilibre entre la disponibilité des

ressources et leurs besoins fondamentaux. Le développement rectiligne axé sur l'individu ne peut plus durer. Nous devons rééquilibrer le balancier et réduire l'écart entre le pôle « je » et le pôle « nous ». Les changements technologiques, et plus particulièrement notre capacité à produire des émissions de GES, sont si importants que nous avons fait entrer le système planétaire dans une phase évolutive sans précédent qui va se poursuivre au cours du prochain millénaire². L'idée de révolutionner notre modèle économique apparaît de plus en plus comme une nécessité, et non comme un choix.

1.2 Tôt ou tard

La responsabilité anthropique dans le réchauffement climatique global actuel fait consensus au sein de la communauté scientifique. Les émissions de gaz à effet de serre dues aux activités humaines continueront d'augmenter inévitablement si nous poursuivons un modèle de société assoiffé d'énergies fossiles. Nous avons déjà rencontré le pic de production du pétrole conventionnel selon les experts les plus réalistes, alors que les plus optimistes prévoient qu'il sera atteint d'ici 2035! En 2005, le département américain de l'Énergie a publié un document connu sous le nom de rapport Hirsch. On y mentionne que *« le pic pétrolier mondial pose aux États-Unis et au monde un problème de gestion des risques sans précédent. Les prix du pétrole et la volatilité sur le marché augmenteront considérablement. Sans un programme d'atténuation appropriée, les coûts économiques, sociaux, environnementaux et politiques seront sans précédent. »*

Nous sommes à l'aube d'une grande révolution énergétique et il est de notre responsabilité de nous y préparer. Pour y faire face, nous devons faire pression sur nos gouvernements afin qu'ils mettent en place, de toute urgence, une stratégie d'indépendance aux énergies sales en passant par une redéfinition globale de notre mode de vie énergivore. Deviendrons-nous un modèle phare pour le reste du monde ou resterons-nous passifs en attendant les directives?

2. Le Rapport « Pour un Québec efficace » : un rapport écarté et toujours d'actualité

² On peut consulter à ce sujet l'article de G. Ter-Stepanian, « Beginning of the Technogene », 1988.

Tout d'abord, quelques questions s'imposent au sujet de ce rapport qui est d'une grande importance pour l'avenir du Québec. Premièrement, pourquoi ne fut-il jamais appliqué dans son intégralité, pourquoi les Québécois n'ont-ils pas été respectés dans leur volonté? De plus, pourquoi est-il si inaccessible à la population? Voici quelques extraits du rapport sur l'énergie de 1995 mentionnant, entre autres, notre deuxième société d'État, la SOQUIP (Société québécoise d'initiative pétrolière), qui fut démantelée quelques années plus tard sans aucune consultation :

« En tant que responsable des actifs appartenant à la collectivité québécoise, le gouvernement assumera pleinement les pouvoirs de l'État-actionnaire au sein d'Hydro-Québec et de SOQUIP, l'autre société d'État intervenant dans le secteur énergétique³. »

Trois grandes priorités exprimées par la société québécoise suite à la consultation:

1) Efficacité énergétique;

2) Développement des énergies renouvelables (**En premier lieu, le Québec doit reconnaître le vent comme bien public collectif. C'est à cette condition que la collectivité québécoise pourra bénéficier pleinement de sa rente éolienne⁴.**);

3) Poursuivre le développement hydroélectrique si nécessaire.

« Enfin, la politique énergétique du Québec devra permettre une répartition plus équitable des bénéfices liés à l'exploitation de nos ressources naturelles entre les régions productrices et consommatrices⁵. »

³ Pour un Québec efficace: rapport de la Table de consultation du débat public sur l'énergie, Gouvernement du Québec, Ministère des Ressources naturelles, 1996, page 134, [En ligne], <https://dl.dropbox.com/u/49027117/Pour%20un%20Québec%20efficace%20Texte.pdf>

⁴ Ibid., p.74

⁵ Ibid., p.25

3. La Loi sur les mines : une loi inacceptable

Au Québec, l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures sont toujours encadrées par **la loi des mines**. Cette loi a actuellement préséance sur les lois en matière d'environnement, de protection du territoire agricole et d'aménagement du territoire. Par exemple, leurs projets ne sont pas soumis à des audiences génériques devant le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE). Les entreprises peuvent même exproprier les propriétaires récalcitrants, s'il y a lieu. De plus, les redevances perçues par notre gouvernement sont limitées à 16%, excluant toutes les mesures fiscales favorables à l'entreprise privée. Par Exemple, en 2009, le gouvernement québécois a obtenu seulement 31 millions de dollars sur les 6 milliards de revenus déclarés par l'industrie minière⁶! Le cadre de développement qui est proposé par le gouvernement n'est aucunement orienté vers un enrichissement des collectivités, mais plutôt orienté par et pour les entreprises privées. De plus en plus, nous assistons à une socialisation des déficits et à une privatisation des profits, et ce, dans bien des secteurs.

D'ailleurs, il faut souligner que lorsque la nationalisation de l'hydroélectricité fut complétée en 1962, avec l'équipe de Jean Lesage, « le gouvernement du Québec a également nationalisé, par le truchement de la SOQUIP (Société québécoise d'initiatives pétrolières créée en 1969) et puis par la mise sur pied de la division Gaz et Pétrole d'Hydro-Québec, les droits d'exploration et d'exploitation du gaz et du pétrole au Québec⁷. » Le peuple québécois a donc été spolié car nous n'avons pas été consultés sur notre désir ou non de voir ces sociétés d'État devenir privées. C'est pourquoi, entre autres, suite au démantèlement de la section Gaz et Pétrole d'Hydro-Québec (par le gouvernement libéral de Jean Charest, en 2007), que la quasi-totalité du sous-sol correspondant aux principales terres habitées et habitables du Québec, incluant le territoire madelinot, furent cédées pour une bouchée de pain (prix annuel : 10 cents l'hectare) aux entreprises privées! À la lumière des précédentes informations, il est tout à fait légitime et souhaitable que de plus en plus de citoyens revendiquent la tenue d'une

⁶ MOUSSEAU, N., « Un autre exemple d'opposition systématique des Québécois au progrès ? », *L'action nationale*, vol. C, nos 9-10, Sherbrooke, 2010, p. 56.

⁷ Collectif de signataires, « Déclaration Maîtres chez nous », Maîtres chez nous 21^e siècle, [En ligne], <http://www.ledevoir.com/documents/pdf/manifeste.pdf>

commission d'enquête publique au sein du Ministère des Ressources naturelles afin d'y voir plus clair dans cette sinistre affaire.

4. Une gestion intégrée des ressources s'impose

Qu'est-ce que la planification ou la gestion intégrée des ressources? Le rapport « Pour un Québec efficace » en dresse les principaux principes :

Pour réaliser l'équilibre entre l'offre et la demande d'énergie, toutes les options envisageables sont analysées, du côté de l'offre comme de la demande y compris donc les possibilités d'économiser l'énergie. L'analyse de ces options se fait en intégrant l'ensemble des conséquences qui y sont liées. On parle d'intégration des externalités économiques, environnementales et sociales. Le processus comporte un appel systématique à la participation du public. L'analyse intègre les risques découlant de chacun des choix énergétiques envisagés⁸.

Afin d'illustrer l'importance de la planification intégrée des ressources, nous aborderons le fameux dossier des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent : Old Harry

C'est un endroit stratégique d'une importance vitale pour de nombreuses espèces de poissons et de mammifères marins. Le golfe du Saint-Laurent, milieu unique en son genre, est une mer semi-fermée, six fois plus petite que le golfe du Mexique. Les conditions physico-chimiques de cette étendue d'eau sont particulièrement complexes. L'eau y est très froide et renferme moins de micro-organismes capables de décomposer les hydrocarbures contrairement aux eaux chaudes du golfe du Mexique. Advenant une marée noire dans le golfe du Saint-Laurent, les impacts sur l'écosystème pourraient être catastrophiques pouvant entraîner de lourdes conséquences sur les industries des pêches et du tourisme s'échelonnant sur plusieurs décennies affectant par le fait même, les nombreuses communautés côtières des cinq provinces maritimes.

⁸ Pour un Québec efficace: rapport de la Table de consultation du débat public sur l'énergie, Gouvernement du Québec, Ministère des Ressources naturelles, 1996, page 69, [En ligne], <https://dl.dropbox.com/u/49027117/Pour%20un%20Québec%20efficace%20Texte.pdf>

Même sans déversement majeur, lorsqu'il y a exploitation, des petits déversements de l'ordre d'un baril sur mille extraits sont inévitables⁹. Donc, il serait possible qu'un déversement progressif, en fonction de la durée éventuelle d'une telle exploitation, d'environ deux millions de barils de pétrole se produise dans le milieu marin. De plus, il est bien de mentionner que si le golfe du Saint-Laurent n'est pas protégé, l'estuaire du Saint-Laurent ne l'est pas non plus. Ces deux sections sont indivisibles en raison des courants profonds longeant le chenal laurentien et remontant à la surface à Tadoussac¹⁰.

Le Québec et les autres provinces maritimes entourant le golfe du Saint-Laurent doivent opter pour une stratégie énergétique viable, axée sur les énergies renouvelables, avant de se lancer dans un développement énergétique non durable et dangereux sur les plans économiques et environnementaux comme celui des hydrocarbures. Les revenus générés par les « industries renouvelables » comme celui de la pêche et du tourisme sont de l'ordre de 130 millions de dollars par année, et ce, uniquement pour l'archipel madelinot. Présentement, les compagnies pétrolières sont dans l'obligation de verser un montant largement insuffisant de 30 millions de dollars en cas d'incident majeur en vertu des présentes lois canadiennes¹¹. À titre de comparaison, la catastrophe écologique du golfe du Mexique a engendré des coûts de plus de 40 milliards de dollars jusqu'à présent! Il est inacceptable de voir naître une industrie aussi irresponsable que celle des hydrocarbures au sein d'un milieu si fragile comme celui des Îles de la Madeleine. Rappelons quelques faits tragiques : La marée noire du Irving Wale, en 1970, souillant les plages des Îles de la Madeleine en passant par celle de 1999, lorsque le minéralier de Gordon C. Leitch est venu affecter l'archipel de Mingan par le déversement de 49 tonnes de mazout lourd et dernièrement, le déversement dans la Baie de Sept-Îles. Ces événements doivent clairement faire réaliser à l'ensemble de la population québécoise et aux autorités politiques que le développement de la filière des hydrocarbures viendrait augmenter considérablement les risques de marées noires ou de déversements au Québec. Mentionnons également que le dernier rapport du commissaire à l'environnement et au

⁹ Les hydrocarbures du golfe vus des Îles de la Madeleine, [En ligne], <http://www.moutonnoir.com/2009/09/les-hydrocarbures-du-golfe-vus-des-iles-de-la-madeleine/>

¹⁰ Koutitonsky, V.G. et G.L. Bugden. 1991.

¹¹ [En ligne], <http://www.cnlopb.nl.ca/pdfs/guidelines/compgle.pdf>

développement durable, Scott Vaughan, soulignait que le Canada n'est absolument pas prêt à faire face à une marée noire dans le golfe du Saint-Laurent...

Cette industrie, datant du vingtième siècle, nous plongera nécessairement vers un recul considérable de notre société. Lorsqu'il est urgent d'enclencher une véritable « décarbonisation » de notre économie et que plusieurs pays luttent difficilement afin de réduire leur dépendance aux hydrocarbures, ici on nous dit que ce sera fait sans véritable danger et que nous devons explorer et exploiter ces ressources carbonées pour le bien de notre économie et pour la survie de nos régions. Les communautés côtières, du golfe du Saint-Laurent, jouissent d'une économie orientée vers l'avenir, vers une véritable durabilité, en puisant dans leurs gisements renouvelables comme celui du tourisme ainsi que celui de la pêche depuis plusieurs décennies. L'arrivée de cette industrie risque de compromettre durablement leur mode de vie et leur économie pour les générations à venir.

Conclusion

Pourquoi est-il si important pour le Québec de se libérer de sa dépendance aux combustibles fossiles outre pour des raisons écologiques, sociales et économiques? Parce que nous le pouvons! Nous sommes privilégiés en tant qu'État en rapport avec notre immense potentiel en énergie renouvelable et nous pouvons y arriver. En effet, il est possible que le Québec puisse s'affranchir de sa dépendance aux énergies fossiles, et ce, dans un avenir proche, sans que nous soyons obligés d'exploiter cesdites ressources en hydrocarbure non conventionnel (pétrole de schiste, gaz de schiste, réservoirs compacts, hydrocarbures marins, etc.). Pourquoi et comment? Par ce que nous sommes déjà en avance en rapport avec les autres États dans le monde au sujet des énergies renouvelables. Le Québec possède un bilan énergétique très enviable. En effet, environ 50 % de ce bilan est d'origine renouvelable (40 % en hydroélectricité et 8 % en biomasse : source du MRN). Notre consommation en hydrocarbure se chiffre à environ 14 milliards \$ par année. 70 % de notre consommation en combustible fossile va dans le secteur des transports. Si on veut baisser cette facture de 14 milliards, ce n'est pas en exploitant nos ressources fossiles non conventionnelles, c'est plutôt en réduisant ce

pourcentage de 70 %. Imaginer que l'on puisse le réduire de 50 % en électrifiant une partie de nos transports grâce à un projet comme le monorail suspendu électrique. On pourrait épargner peut-être quelques milliards de dollars par année. Donc, on pourrait passer d'une facture de 14 milliards à 9 ou 10 milliards par année. Ce serait déjà un énorme pas dans la bonne direction! Même si on exploitait nos hydrocarbures non conventionnels, les gens ne paieraient pas moins cher l'essence à la pompe et ce pétrole ou ce gaz serait exporté sur les marchés internationaux sans que l'on puisse véritablement contrôler sa distribution et son prix. Les pays riches de demain seront les pays les moins dépendants des hydrocarbures. Le Québec ne doit pas régresser, il se doit d'avancer dans la bonne direction. Ce sera un recul majeur de se lancer dans l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures non conventionnels à la fois sur le plan économique, social et écologique.

Quoi qu'il en soit, la décision ultime de propulser le Québec vers les énergies du passé ou non doit revenir aux communautés. De nombreuses organisations citoyennes ont milité et militent encore aujourd'hui afin que l'ensemble de la société québécoise puisse jouir d'une pause afin de faire toute la lumière de façon indépendante et transparente au sein de ce dossier fort complexe qui est celui des hydrocarbures et a posteriori à la planification énergétique dans son ensemble. De plus, ce même gouvernement doit refuser les projets d'oléoducs transportant du pétrole issu des sables bitumineux. C'est à nous d'y voir!

Recommandations

- 1- Décréter un moratoire sur l'ensemble de la filière des hydrocarbures au Québec;
- 2- Mandater le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) afin qu'il étudie les impacts de l'ensemble de la filière de l'exploration et de l'exploitation des énergies fossiles au Québec;
- 3- Prioriser la réduction de la consommation totale d'énergie, l'efficacité énergétique, le développement des énergies renouvelables pour et par des Québécois dans le cadre de la nouvelle stratégie énergétique gouvernementale qui sera déposée en 2014;
- 4- Interdire, de façon permanente, l'utilisation de la fracturation dans le cadre de l'exploration pétrolière et gazière, quel que soit le liquide utilisé, puisque les risques sont trop importants sur l'environnement, la santé humaine et l'économie;
- 5- Utiliser les surplus énergétiques afin d'électrifier les transports. Il ne faut pas oublier que 70% de notre consommation en énergie fossile va dans le secteur des transports;
- 6- Abandonner le projet hydroélectrique de la Romaine en raison, entre autres, de sa non-rentabilité (coût > de 10 cents le kWh et nous exportons à 3 cent le kWh.) pour la société québécoise;
- 7- Réaliser le banc d'essai du projet du monorail suspendu électrique de l'inventeur du moteur-roue Pierre Couture (MGV) dans le cadre l'électrification des transports;
- 8- Mettre en place un système de bonus-malus écologique au sein des transports à l'ensemble des acteurs socio-économiques. En quelque sorte, l'État doit instaurer un principe de pollueur-payeur;
- 9- Instaurer une planification intégrer des ressources en prenant le soin de bien évaluer les projets en fonction du principe d'intégration des externalités;
- 10- Abonner les projets uranifères au Québec;
- 11- Nationaliser l'énergie éolienne par la création d'Éole-Québec et opter pour le développement des grands parcs éoliens (> 50 de MW) sur les territoires des

- grands barrages hydroélectriques et permettre aux municipalités et aux MRC des projets communautaires en énergie éolienne;
- 12- Mener un BAPE au sujet des deux projets d'oléoducs au Québec soit celui de TransCanada avec le projet Énergie Est et le projet de l'entreprise Enbridge d'inverser le flux de la ligne 9b;
 - 13- Mener un BAPE au sujet du projet de Belledune consistant à transporter du pétrole des sables bitumineux par train;
 - 14- Interdire le passage du pétrole issu des sables bitumineux sur le territoire québécois, car cela viendrait annuler les efforts du Québec dans sa lutte au changement climatique. De plus, sans surprise, cela viendrait compromettre l'objectif du gouvernement de réduire de 37, 5 % les émissions de GES sous le niveau de 1990 d'ici 2030;
 - 15- Que le gouvernement maintienne les standards de protection des sources d'eau potable institués par le Règlement dit de Saint-Bonaventure et de ses diverses variantes;
 - A) Les distances séparatrices entre les sources d'eau et les activités des sociétés gazières, minières et pétrolières doivent être de 2, 6 et 10 km en fonction de la nature de la source d'eau et du nombre de résidents desservis;
 - 16- Que le gouvernement retire son projet de *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection* jusqu'à ce que des études indépendantes menées dans le cadre des travaux du BAPE aient examiné toute la question de la fracturation et aient fait des recommandations au gouvernement;
 - 17- Annuler le projet de créer une Loi sur les hydrocarbures;
 - 18- Rédiger une Loi obligeant l'État québécois à réduire sa dépendance face aux hydrocarbures. **Proposition du nom de la future dite Loi : Loi sur la décarbonisation du territoire.**

Annexe

Quelques certitudes scientifiques en rapport avec les changements climatiques :

- Les gaz à effet de serre émis dans l'atmosphère par les activités humaines ont un effet de serre.
- Les augmentations des teneurs en gaz à effet de serre que nous vivons en ce moment se font à un rythme beaucoup plus rapide que ce que notre planète a connu au cours des dernières centaines de milliers d'années.
- Le système climatique est de nature chaotique, son évolution en fonction de perturbations multiples n'est pas prédictible avec précision, mais il peut relativement facilement basculer dans un autre mode.
- Les incertitudes des scientifiques ne justifient aucunement l'inaction concernant 1) la réduction à la source des émissions de gaz à effet de serre, 2) la fixation permanente d'une partie des gaz à effet de serre émis, 3) des prises de mesures d'adaptations aux impacts des changements climatiques.

Les questions en suspens :

- Nous nous dirigeons vers un réchauffement planétaire, mais à quel rythme?, avec quelles conséquences, avec quels risques de basculement climatique irréversible?
- Toutes les sociétés humaines ainsi que tous les écosystèmes naturels sont adaptés à une certaine forme d'équilibre climatique. Les mutations en profondeur requises pour s'adapter aux changements climatiques ne pourraient s'effectuer qu'à un rythme plus lent que les perturbations subies.

« Les activités humaines sont responsables du transfert de carbone depuis d'immenses réservoirs "inertes" comme les produits carbonés fossiles, non en circulation naturellement dans la dynamique planétaire, vers un réservoir temporaire très actif et très restreint, l'atmosphère. »

Source : LUCOTTE, M. et R. LÉVEILLÉ, Océanographie, Montréal, Université du Québec à Montréal, 2004.

Série d'articles au sujet des hydrocarbures non conventionnels en milieu terrestre au Québec :

HYDROCARBURES NON CONVENTIONNELS

La Gaspésie et le Bas-Saint-Laurent convoités pour leurs réservoirs compacts

6 juillet 2013 – par Stéphane Poirier et Martin Poirier



On devrait interdire la fracturation, quel que soit le liquide utilisé, puisque les risques sont trop importants sur l'environnement, la santé humaine et l'économie. Photo : Louis-Philippe Cusson

Depuis quelque temps, des informations au sujet des hydrocarbures non conventionnels (gaz de schiste, pétrole de schiste, réservoirs compacts, etc.) émergent. Une conclusion s'impose : les régions de la Gaspésie et du Bas-Saint-Laurent sont fort probablement pourvues d'hydrocarbures non conventionnels, essentiellement des réservoirs pétroliers et gaziers compacts (tight oil et tight gas). Ces structures nécessitent l'emploi de forages horizontaux et l'utilisation de la fracturation avec de l'eau, de l'air, du propane, etc., dans la majorité des cas¹.

Des exemples

Un article, publié dans *Le Mouton NOIR* du mois de mai 2012, indique : « *Il faut bien comprendre que les projets à Haldimand sont effectués au sein des grès (groupe géologique de Gaspé) de la formation géologique de York River. On peut lire ceci sur le site Web de Pétrolia au sujet de cette formation : "La formation du York River s'apparente au gisement non conventionnel de Bakken au Dakota du Nord et au Montana. Ce type de gisement requiert cependant plus de temps et une technique différente pour extraire le pétrole." Cette technique différente pourrait bien être la fracturation hydraulique : c'est la seule méthode connue à ce jour afin d'extraire le pétrole ou le gaz du substrat rocheux.*

La formation de York River s'étend sur une bonne partie de la Gaspésie et celle-ci se retrouve sur le territoire de la Vallée de la Matapédia, notamment à Saint-Léon-Le-Grand. ² »

Lors d'une séance d'information organisée par la MRC de la Vallée de la Matapédia, le 12 mars 2012, Jacques Perron de l'entreprise gazière Gastem a confirmé que le groupe géologique visé

par les travaux de forage était celui du Potsdam. Or, dans un communiqué publié par l'entreprise gazière Junex, le 3 septembre 2008, il est écrit, au sujet du potentiel en hydrocarbures de cette formation : « *[On trouve] la présence de réservoirs gréseux dans le Potsdam et la présence potentielle d'un intervalle propice à l'évaluation d'un concept géologique de type Tight gas.* »³ »

Par ailleurs, le 10 avril 2013, l'entreprise Pétrolia indiquait, au sujet de la formation géologique Forillon de leur projet Bourque, près de Murdochville : « *Les analyses des tests montrent qu'il s'agit d'un réservoir carbonaté conventionnel de faible perméabilité (tight gas carbonate reservoir).* »⁴ » Fait à noter, même si l'on voit apparaître le mot conventionnel, cette structure gazière n'en demeure pas moins classée non conventionnelle (le forage horizontal et la fracturation seront fort probablement nécessaires).

Enfin, depuis plus de 40 ans, la Société québécoise d'initiatives pétrolières, fondée en 1969 et qui a disparu vers la fin des années 1990, n'a jamais trouvé d'énergies fossiles potentiellement commerciales. Pourquoi ? Posez la question, c'est y répondre ! Parce qu'il n'y pas de potentiel économique lié au pétrole ou au gaz conventionnels au Québec. Les juniors du gaz et du pétrole n'ont certainement pas « claimé » la quasi-totalité des territoires potentiels en hydrocarbure du Québec sans savoir que les forages horizontaux ainsi que la fracturation y seraient utilisés.

Par conséquent, le gouvernement du Québec devrait mandater le BAPE (Bureau d'audiences publiques sur l'environnement) pour qu'il étudie les impacts de l'ensemble de la filière de l'exploration et de l'exploitation des énergies fossiles au Québec. Par la suite, il devrait organiser un grand débat public sur l'avenir énergétique du Québec à l'instar de celui mené par le Parti québécois de Jacques Parizeau, en 1995, qui donna naissance au rapport intitulé *Pour un Québec efficace*. Par souci de cohérence, le gouvernement devrait également imposer, une fois pour toutes, un moratoire complet sur l'industrie des hydrocarbures, incluant le pétrole de schiste, le gaz de schiste, les forages en mer et les autres formes d'hydrocarbures non conventionnels comme les réservoirs compacts. De plus, le tout devrait être accompagné d'une interdiction permanente d'utiliser la fracturation, quel que soit le liquide utilisé, puisque les risques sont trop importants sur l'environnement, la santé humaine et l'économie.

1. Roland Vially, Les hydrocarbures non conventionnels : évolution ou révolution ?, IFP Énergie Nouvelles, Panorama 2012.
2. Stéphane Poirier, « Les hydrocarbures non conventionnels et la formation géologique de York River en Gaspésie », Le Mouton NOIR, 14 mai 2012.
3. Junex, Mise à jour du programme d'exploration de Junex dans les Basses-Terres du St-Laurent : le puits St-Antoine-sur-Richelieu est terminé, Communiqué du 3 septembre 2008.
4. Pétrolia, Pétrolia : 1 TCF (mille milliards de pieds cubes) de gaz naturel humide dans un réservoir conventionnel à Bourque (Québec), Communiqué du 10 avril 2013.

Anticosti: L'île aux fossiles

21 janvier 2013 – par [Stéphane Poirier](#)



Photo : Marc Lafrance

Certains la nomment le « *cimetière marin du golfe* » en raison de ses dangereux hauts-fonds, d'autres la qualifient de « *perle du Saint-Laurent* » en raison de la beauté de ses paysages. Les Amérindiens connaissaient bien ses rivages. D'ailleurs, les Innus la désignent sous le nom de Notiskuan, signifiant « *où l'on chasse les ours* ». Les Mi'kmaq l'appellent Natigostec, désignant « *terre avancée* ». Aujourd'hui, l'île d'Anticosti fait l'objet d'une grande convoitise de la part de certaines compagnies juniors en exploration pétrolière qui rêvent de faire fortune avec son pétrole de schiste.

Des droits privatisés

Cette terre, éloignée et quasi inaccessible, est effectivement très avancée dans les eaux du golfe Saint-Laurent. Elle est également très avancée en termes de perte de contrôle dans la gestion de nos ressources naturelles au Québec. Il faut souligner que lorsque la nationalisation de l'hydroélectricité a été complétée en 1962 par l'équipe de Jean Lesage, le gouvernement du Québec a également nationalisé, par le truchement de la Société québécoise d'initiatives pétrolières (SOQUIP), créée en 1969, et la mise sur pied de la division Gaz et Pétrole d'Hydro-Québec, les droits d'exploration et d'exploitation du gaz et du pétrole au Québec. Le peuple québécois a donc été spolié, car il n'a pas été consulté sur son désir ou non de voir ces sociétés d'État devenir privées. C'est pourquoi, notamment à la suite du démantèlement de la section Gaz et Pétrole d'Hydro-Québec par le gouvernement libéral de Jean Charest, en 2007, nous ne connaissons toujours pas l'entente conclue entre Hydro-Québec et Pétrolia. En effet, cette entreprise pétrolière a hérité des droits sur l'île d'Anticosti pour une bouchée de pain (prix annuel : 10 cents l'hectare) et d'une soi-disant redevance prioritaire sur les bénéfices éventuels. À la lumière des précédentes informations, il est normal que de plus en plus de citoyens revendiquent la tenue d'une commission d'enquête publique au sein du ministère des Ressources naturelles afin d'y voir plus clair.

Qui dit fossile dit pétrole

On retrouve trois aires protégées sur le territoire d'Anticosti : le parc national et deux réserves écologiques. Toute activité industrielle y est interdite. Par contre, dans la majorité du milieu

insulaire, on y tolère la coupe forestière et... l'exploration pétrolière (forage, levées sismiques, etc.). Depuis plusieurs décennies, des entreprises comme Shell, Atlantic Richfield Canada, Corridor Resources et la SOQUIP ont sondé le sous-sol anticostien à la recherche d'or noir conventionnel, et ce, sans succès. Ces derniers temps, les compagnies Pétrolia, Corridor Resources et Junex y ont mené des travaux exploratoires. Pour l'instant, à notre connaissance, la fracturation n'aurait pas été utilisée; la ressource convoitée se trouve dans la formation géologique de McCasty qui abrite un gisement pétrolier potentiel classé non conventionnel. La récupération de ce pétrole de schiste, piégé dans un substrat imperméable, nécessite de briser la roche afin d'extraire la substance fossile.

La fracturation, sous toutes ses formes, va engendrer des problèmes irréversibles pour la géologie, l'eau, l'air, la faune, la flore et ultimement, pour la santé humaine. Prenons uniquement la capacité de l'industrie à « puiser » ces hydrocarbures. Selon l'ingénieur-géologue Marc Durand, « les entreprises peuvent seulement récupérer 20 % du gaz de schiste et ce taux de récupération chuterait à seulement 4% dans le cas du pétrole de schiste¹ ». Mais comment allons-nous gérer, à moyen et long terme, une éventuelle et inévitable dispersion (entre 80 et 96 %) de ces ressources fossiles dans l'environnement? En allant colmater les failles dans le sous-sol? Il ne faut pas oublier que l'entreprise a beau jeu en sachant que la gestion des puits abandonnés retournera ensuite à l'État! De plus, l'évaluation de ce réservoir mise de l'avant par l'entreprise Pétrolia est de l'ordre de 40 milliards de barils de pétrole. Cette estimation relève de la firme spécialisée Sproule Consultant. Ce qui est paradoxal, c'est que la firme qualifie son évaluation de « *très incertaine et qu'il n'y a pas de preuves directes de pétrole récupérable*² ». Serait-ce que l'industrie tente de mousser ses actions en sécurisant ses actionnaires?

Une richesse exceptionnelle

Au lieu d'explorer l'or noir de schiste de l'île, pourquoi ne pas exploiter son potentiel fossilifère en créant un Géoparc mondial? Ce joyau, où l'on retrouve une grande richesse de fossiles témoignant d'un passé fleurissant en biodiversité, recèle encore aujourd'hui une riche faune et flore où plusieurs espèces ont un statut menacé ou vulnérable, comme l'aster d'Anticosti et l'aigle royal, pour ne nommer que celles-là. D'une superficie supérieure à l'Île-du-Prince-Édouard, l'île d'Anticosti appartient à la province géologique nommée « la Plate-forme du Saint-Laurent ». Ce musée d'histoire naturelle à ciel ouvert renferme plus de 600 espèces de fossiles identifiées, dont plusieurs espèces de coraux, de trilobites, de brachiopodes, etc. Les roches sédimentaires, essentiellement calcaires, renferment un trésor paléontologique spectaculaire. « *De par leur richesse fossilifère, ces strates représentent de formidables archives de la vie marine et de l'histoire géologique de cette région du continent au Paléozoïque (la formation de l'île remonte à environ 455 millions d'années). Ainsi, nous retrouvons sur l'île la succession sédimentaire la plus fossilifère, la plus complète et la mieux préservée au monde, à la frontière de l'Ordovicien et du Silurien. Elle est en fait une fenêtre ouverte sur l'un des plus grands bouleversements de la biosphère, avec près de 85 % de toutes les espèces qui disparurent des écosystèmes marins à cette époque.*³ »

Priorité citoyenne

Quoi qu'il en soit, la décision ultime de propulser ou non l'île vers les énergies du passé doit revenir aux communautés. De nombreuses organisations citoyennes ont milité et militent encore aujourd'hui afin que les habitants de l'île d'Anticosti ainsi que l'ensemble de la société québécoise puissent jouir d'une pause afin de faire toute la lumière de façon indépendante et transparente dans ce dossier fort complexe qui est celui des hydrocarbures. Ainsi, si le nouveau gouvernement péquiste veut être cohérent avec sa décision d'imposer un moratoire sur le gaz de schiste, il doit également y inclure le pétrole de schiste et bannir toutes formes de fracturation sur tout le territoire. C'est à nous d'y voir.

-
1. Radio-Canada, Gaspésie-les-Îles : Québec démontre une certaine ouverture pour le pétrole de schiste. www.radio-canada.ca
 2. Karel Mayrand, « Le Québec puissance pétrolière : Dream, baby, dream ». www.davidsuzuki.org
 3. Ministère de l'Environnement et de la Faune. Gouvernement du Québec, Plan directeur. Parc national d'Anticosti, 2004.

LETTRE DE LA BERGERIE

Les hydrocarbures non conventionnels et la formation géologique de York River en Gaspésie

14 mai 2012 – par Stéphane Poirier

L'entreprise Pétrolia a effectué des « tests d'injectivité » à ses puits de Haldimand à Gaspé, c'est-à-dire un essai de fracturation hydraulique à petite échelle (*La Presse*, le 24 septembre 2011). Ces tests sont également préliminaires à la fracturation hydraulique proprement dite¹. Dans un article publié dans le quotidien *Le Devoir*, le 7 février 2012, on peut également lire ceci :

« La vice-présidente de Pétrolia, Isabelle Proulx, a indiqué hier que ces derniers travaux ont surtout servi à faire “casser” la roche en profondeur. Mais elle a refusé de parler de “fracturation hydraulique”. Fait à noter, toutes les opérations de fracturation hydraulique, que ce soit sur des puits gazières ou pétroliers, doivent en théorie être effectuées dans le cadre de l'évaluation environnementale stratégique (EES) lancée par le gouvernement libéral l'an dernier pour étudier le gaz de schiste et le pétrole. »

Il faut bien comprendre que les projets à Haldimand sont effectués au sein des grès (groupe géologique de Gaspé) de la formation géologique de York River. On peut lire ceci sur le site web de Pétrolia au sujet de cette formation : « *La Formation du York River s'apparente au gisement non conventionnel de Bakken au Dakota du Nord et au Montana. Ce type de gisement requiert cependant plus de temps et une technique différente pour extraire le pétrole*². » Cette technique différente pourrait bien être la fracturation hydraulique : c'est la seule méthode connue à ce jour afin d'extraire le pétrole ou le gaz du substrat rocheux.

La formation de York River s'étend sur une bonne partie de la Gaspésie et se retrouve sur le territoire de la Vallée de la Matapédia, notamment à Saint-Léon-Le-Grand³. L'entreprise gazière Gastem souhaite faire deux puits exploratoires sur le territoire de cette même municipalité en affirmant bec et ongles que ce seront deux puits conventionnels. À la lumière des précédentes informations, au sujet de la formation géologique de York River (gisement non conventionnel), il apparaît essentiel de connaître dans quelle formation géologique l'entreprise veut forer au sein du territoire de la municipalité de Saint-Léon-Le-Grand. Tant et aussi longtemps que l'entreprise ne donnera pas les garanties et les certitudes scientifiques que ses forages ne sont pas non conventionnels, nous ne pourrions pas accepter les travaux d'exploration sur le territoire matapédien de même que sur aucune autre partie du territoire québécois.

L'adoption immédiate d'un moratoire complet sur l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures s'impose ainsi que la tenue d'une réelle consultation publique afin que le Québec se dote d'une nouvelle stratégie énergétique. La priorité doit être faite à la réduction de la consommation, à l'efficacité énergétique et au développement des énergies renouvelables pour et par des Québécois.

1. Tiré de L. Gay, D. Veillon, P. Le Tirant, J. Moulinier, P. Kerbourc'h, *Manuel de fracturation hydraulique*, Technip, 1972, p. 256. (disponible en ligne)

2. Voir le site www.petroliagaz.com.

3. Tiré de R. Bertrand et M. Malo, *Maturité thermique et potentiel roche mère des roches ordoviciennes à dévoniennes du secteur Matapédia-Témiscouata du Bas-Saint-Laurent, Québec*, INRS – Centre Eau Terre Environnement, 2010. (disponible en ligne)

La transparence se fait toujours attendre

29 janvier, 2014 [LETTRES](#)



Serait-ce que le gouvernement aurait déjà fait son lit sur les différentes filières comme celle des hydrocarbures de même que sur les deux projets d'oléoduc? Alors, pourquoi avoir consulté ses propres citoyens?

PHOTO: STÉPHANE POIRIER

AMQUI —

Nous avons appris dernièrement que l'entreprise gazière Squatex avait fait la [découverte](#), à Sainte-Jeanne-D'arc dans le Bas-Saint-Laurent, d'une structure géologique potentiellement conventionnelle renfermant une quantité relative de gaz naturel. En effet, il n'est pas impossible que le sous-sol gaspésien puisse renfermer quelques poches éparses d'hydrocarbures conventionnels. Par contre, selon nous et plusieurs autres observateurs, le potentiel en énergie fossile, de nature conventionnelle, serait plutôt marginal. Notons qu'il y a déjà eu plusieurs décennies de recherche effectuées, entre autres, par la Société québécoise d'initiative pétrolière ([SOQUIP](#)) et ce, sans succès. À défaut de nous répéter, nous continuons d'émettre l'[hypothèse suivante](#): la majorité des structures géologiques potentielles en hydrocarbures en milieu terrestre, de la région du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie, est de nature non conventionnelle (réservoir gazier compact, réservoir pétrolier compact, etc.) Ainsi, la fracturation n'est jamais bien loin lorsque l'on parle d'hydrocarbures non conventionnels en milieu terrestre.

De bonnes vieilles habitudes à préserver

Encore une fois, au sein de ce dossier, on constate que plusieurs citoyens n'étaient pas au fait des travaux de carottage des entreprises junior comme c'est le cas avec la compagnie Squatex à Saint-Jeanne-D'Arc. En effet, même la [municipalité](#) ne l'était pas! Il est intéressant de mentionner que les entreprises gazières et pétrolières n'ont pas vraiment changé leurs bonnes vieilles habitudes. En effet, l'industrie n'a pas encore bien compris les critiques sur la [transparence](#) même si Michael Binnion, président de l'Association pétrolière et gazière du Québec (APGQ), disait tout le contraire lors de la dernière conférence annuelle de cette dernière. Par ailleurs, il est important de souligner le fait que c'est le ministre des Finances et de l'Économie Nicolas Marceau lui-même qui prononça l'[allocution](#) d'ouverture de cette rencontre. De plus, en guise de conclusion, John Gorman vice-président Canada de Halliburton, est venu en ajouter en faisant un [toast](#) à la bonne santé de son industrie en buvant un soi-disant verre contenant du « liquide de fracturation ». Nous pouvons en douter fortement lorsque l'on sait qu'il y a des centaines de [produits toxiques](#), dont 29 sont [cancérogènes](#) ou possiblement cancérogènes pour l'homme, qui se retrouvent au sein du processus de fracturation hydraulique (fluide d'injection et d'extraction). C'est l'arrogance d'une industrie fidèle à elle-même, qui fait la pluie et le beau temps depuis bientôt trop longtemps sur le dos de notre économie, de notre santé et de notre environnement.

Questionner le gouvernement

La Commission sur les enjeux énergétiques du Québec vient à peine de prendre fin, comment ce gouvernement peut-il vouloir se lancer, tête baissée, dans l'exploration des hydrocarbures sans connaître les aspirations de la population québécoise sur l'avenir énergétique ? D'autant plus que le programme « [Maîtres chez nous phase 2](#) », lancé par le Parti québécois, mettait de l'avant – les grandes orientations issues du document « [Pour un Québec efficace](#) » provenant du débat national sur l'énergie de 1995 – la réduction de la consommation totale d'énergie, l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables pour et par des Québécois. Serait-ce que le gouvernement aurait déjà fait son lit sur les différentes filières comme celle des hydrocarbures de même que sur les deux projets d'oléoduc ? Alors, pourquoi avoir consulté ses propres citoyens ? Cela dit, en vertu de l'article 6.3 de la [Loi sur la qualité de l'environnement](#), le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs peut confier au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) le mandat d'enquêter sur toute question relative à la qualité de l'environnement... Il est à noter que le gouvernement pourrait également imposer, par décret, un moratoire sur l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures non conventionnels.

Par ailleurs, pourquoi le gouvernement cherche-t-il à invalider le [règlement dit de Saint-Bonaventure](#) – adopté par près de 70 municipalités, soit près de 200 000 personnes – par le projet de règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection qui est jugé insuffisant pour protéger la qualité de l'eau ? Par exemple, si ce dernier est adopté, il pourrait permettre à l'industrie de forer sur la quasi-totalité de [l'Île d'Anticosti](#).

Parlons maintenant de la situation du Saint-Laurent. Pourquoi vouloir poursuivre la recherche exploratoire d'hydrocarbures, dans le golfe du Saint-Laurent, lorsque les [recommandations du rapport](#) de la firme Génivar, provenant de l'évaluation environnementale stratégique dans le golfe du Saint-Laurent (EES 2), insistent à la plus grande prudence ? Rappelons qu'Environnement

Canada, Pêches et Océans (POC) et l'équipe de chercheurs [Cyr-Bourgault de l'ISMER](#) ont sévèrement [critiqué le modèle de déversement](#) de l'entreprise Corridor Resources en le qualifiant d'irréaliste ! Rappelons également que la compagnie junior désire faire un forage exploratoire au sein de la structure géologique « Old Harry » située à 80 kilomètres des Îles de la Madeleine.

Au-delà des politiciailleries, nous voulons voir, de la part de nos élus, du courage politique afin qu'ils fassent le nécessaire pour protéger ce qui a n'a pas de prix. Nous avons surtout besoin de l'implication et de l'énergie des citoyennes et des citoyens au sein de cet enjeu charnière pour l'avenir du Québec. Il ne faut pas l'oublier, mais c'est grâce essentiellement à l'intelligence citoyenne que nous avons réussi à ralentir considérablement les lobbys gaziers et pétroliers sur le territoire québécois. Comme chantait [Yann Perreau](#) : « Seul on peut aller vite. Ensemble nous irons plus loin ». Allons plus loin, beaucoup plus loin dans la protection du bien commun.

Stéphane Poirier et Martin Poirier

Non à une marée noire dans le Saint-Laurent

Sources :

1. <http://fr-ca.finance.yahoo.com/actualites/d%C3%A9couverte-dun-r%C3%A9servoir-conventionnel-gaz-naturel-123000440.html>
2. <http://www.moutonnoir.com/2013/07/la-gaspesie-et-le-bas-saint-laurent-convoites-pour-leurs-reservoirs-compact/>
3. <http://www.moutonnoir.com/2013/07/la-gaspesie-et-le-bas-saint-laurent-convoites-pour-leurs-reservoirs-compact/>
4. <http://www.radio-canada.ca/regions/est-quebec/2013/11/15/003-decouverte-gaz-naturel.shtml>
5. <http://argent.canoe.ca/nouvelles/canada/petrole-marceau-lance-un-appel-la-transparence-28102013>
6. <http://www.newswire.ca/en/story/1248419/avis-aux-medias-nicolas-marceau-prendra-la-parole-lors-du-dejeuner-d-ouverture-de-la-5e-conference-annuelle-de-l-apgg>
7. <http://www.newswire.ca/fr/story/1249479/5ieme-conference-annuelle-de-l-association-petroliere-et-gaziere-du-quebec-a-votre-sante>
8. <http://reseau-environnement-sante.fr/wp-content/uploads/2011/05/BILAN-TOXICOLOGIE-GAZ-DE-SCHISTE.-A-Picot.pdf>
9. <http://www2.epa.gov/sites/production/files/documents/hf-report20121214.pdf#page=264>
10. <http://www.youtube.com/watch?v=athde02k4q0>
11. <http://www.journalensemble.coop/sites/journalensemble.coop/files/quebecefficace.pdf>
12. http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/Q_2/Q2.htm
13. <http://www.saint-bonaventure.ca/medias/doc/reglements/REGLEMENT%20244-2011.PROTECTION%20DES%20PUITS.pdf>

14. <https://www.facebook.com/photo.php?v=476682609075390>
15. <http://www.davidsuzuki.org/fr/medias/communiqués-de-presse/2013/09/publication-de-letude-finale-de-lees-2-sur-le-golfe-du-saint-laurent-le-quebec-n/>
16. <http://blogues.lapresse.ca/sciences/2013/08/23/old-harry%C2%A0simulations-de-deversement-cherchent-en-mal-daffection/>
17. <http://baleinesendirect.org/blogue/actualites-dici-et-dailleurs/enjeux/old-harry-corridor-resources-recoit-un-traitement-de-faveur-et-des-critiques/>
18. <https://www.youtube.com/watch?v=0Bamb8W5kzk>

EXPLOITATION PÉTROLIÈRE

Deux décennies de dépendance

19 septembre 2015 – par Stéphane Poirier, benoit St-Hilaire et Martin Poirier



La tragédie de Lac-Mégantic. Photo: Wikipédia

L'histoire nous rappelle que certains moments dans la vie d'une communauté sont des points de bascule. Et ce ne sont pas nécessairement ceux qui ont marqué l'imaginaire populaire. Pour le Québec, on n'a qu'à penser à 1995, l'année du référendum perdu. Toute l'attention avait été mise sur la possibilité pour le Québec de devenir un pays. Rappelons qu'une autre démarche d'autodétermination a aussi eu lieu en parallèle cette année-là. À l'époque, Jacques Parizeau, pressé par les groupes environnementaux, avait lancé une grande consultation publique sur l'avenir énergétique du Québec aboutissant à un rapport intitulé « Pour un Québec efficace ». La société civile avait choisi trois grandes orientations pour l'avenir énergétique du Québec : l'efficacité énergétique, le développement des énergies renouvelables et, si nécessaire, la poursuite du développement hydroélectrique. Malheureusement, son successeur, Lucien Bouchard, s'est empressé de tableter ce rapport avec l'aide d'André Caillé, qui venait d'être nommé à la tête d'Hydro-Québec. Il faut savoir qu'André Caillé avait passé plus de 20 ans chez Gaz Métropolitain... Scandale qui accoucha... d'une souris!

Explorer en toute discrétion

Dans la foulée de la course au déficit zéro et du réalignement du Québec sur la voie du Québec inc., le gouvernement du Parti québécois, sous Lucien Bouchard, s'est engagé dans une entreprise de réduction de l'État. En effet, dès 1996, Hydro-Québec se lance dans l'exploration des hydrocarbures. Le gouvernement oblige la Société québécoise d'initiatives pétrolières (SOQUIP), créée en 1969, à vendre une partie importante de sa participation dans Noverco et Gaz Métropolitain. En achetant le bloc d'action de contrôle (50,38 %) au prix de 197 millions de dollars, Hydro-Québec devient le plus important actionnaire de Noverco, la holding qui chapeaute la société Gaz Métropolitain, qui transporte et distribue le gaz naturel au Québec et dans le nord-ouest du continent nord-américain.

En 1998, le gouvernement du Québec démantèle la SOQUIP qui devient l'une des 12 filiales de la Société générale de financement (SGF) et qui sera dissoute vers 2004. L'année suivante, Jean-Yves Lavoie, un ancien ingénieur pétrolier employé de la SOQUIP, fonde la société Junex; Jacques Aubert, président de la SOQUIP, se joint à Junex. En 2001, le gouvernement du Québec mandate Hydro-Québec afin de créer sa propre division Pétrole et Gaz. Un programme de 330 millions de dollars sur une dizaine d'années est prévu pour l'exploration des énergies fossiles. De ce montant, Hydro-Québec Pétrole et Gaz investit 9,8 millions de dollars en travaux d'exploration pétrolière sur l'île d'Anticosti.

En 2003, Hydro-Québec tente d'obtenir une option sur le projet Old Harry. Elle verse alors un montant de 500 000 dollars à la compagnie Corridor Ressources d'Halifax. Le fait marquant de 2005 est l'acquisition d'un nombre important de permis d'exploration sur Anticosti par la société Talisman Energy Inc. de Calgary. Un an plus tard, cette société fore un premier puits à Bécancour en partenariat avec la compagnie Questerre et trouve du gaz. Hydro-Québec n'a pas fini de faire couler de l'encre. En 2007, André Caillé quitte ses fonctions de PDG et laisse sa place à Thierry Vandal. Hydro-Québec Pétrole et Gaz se départit de ses parts et cède pour une bouchée de pain (0,10 \$ l'hectare) ses droits en exploration à trois sociétés privées soit Junex, Gastem et Pétrolia. Peu de temps après, nous apprendrons qu'André Caillé est devenu conseiller chez Junex...

Mobilisation citoyenne et études

À partir de 2010, après la catastrophe pétrolière dans le golfe du Mexique, une formidable mobilisation citoyenne québécoise s'organise. L'objectif : sensibiliser la population aux projets pétroliers et gazières dans le golfe du Saint-Laurent. Par ailleurs, rappelons que le gouvernement du Québec s'était déjà engagé à mener des évaluations environnementales stratégiques (EES1 et EES2) dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent. Résultat : l'EES1 a mené à une interdiction permanente de toute activité pétrolière et gazière dans tout le lit du Saint-Laurent à partir de la pointe ouest d'Anticosti jusqu'à l'Ontario incluant les îles. Les permis émis furent révoqués sans compensation. La deuxième évaluation, menée par l'entreprise Genivar, a relevé plusieurs éléments importants : le manque d'acceptabilité sociale pour ces projets, le cadre légal inadéquat, les lacunes importantes au sujet des connaissances de l'écosystème, l'incapacité des autorités à faire face à un déversement et la nécessité de voir le golfe du Saint-Laurent comme un tout et non comme un milieu pouvant être divisé. Aujourd'hui, le gouvernement n'a toujours pas levé le moratoire, mais il ne cache pas sa volonté d'ouvrir la voie à l'exploration et à l'exploitation des hydrocarbures.

L'avancée des compagnies gazières dans la vallée du Saint-Laurent a mené la mobilisation citoyenne à son paroxysme. À l'été 2010, le gouvernement Charest s'est vu forcé de déclencher un Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) à propos du développement durable de l'industrie du gaz de schiste. Depuis ce temps, on a mené une étude environnementale

stratégique sur le gaz de schiste, un BAPE générique sur le gaz de schiste s'attardant uniquement à la vallée du Saint-Laurent, une Commission sur l'avenir énergétique du Québec. De multiples forums sur la question des hydrocarbures – parfois financés par l'industrie – ont eu lieu. On a assisté au retour en force des travaux de carottage sur Anticosti grâce à un investissement de 110 millions de dollars du gouvernement du Parti québécois. On a procédé à l'adoption du Règlement bidon sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP) rendant inopérant le Règlement dit de Saint-Bonaventure adopté par plus de 70 municipalités. On a élaboré une nouvelle politique énergétique (2016-2025) incluant une évaluation environnementale stratégique propre à Anticosti et une autre visant l'ensemble des hydrocarbures au Québec. Fait important : tout récemment, plus de 250 municipalités ont fait front commun afin de déroger au règlement sur le prélèvement des eaux. Tant que la vigilance citoyenne est de mise, il est permis d'espérer.

Au-delà des emprises fédérales

Il y a eu et il y a encore énormément d'implication citoyenne dans le dossier de l'exploitation pétrolière. Nous n'avons qu'à penser à l'organisation des nombreuses manifestations, à la rédaction de mémoires et d'articles dans les journaux, à la tenue de multiples conférences un peu partout à l'échelle du territoire québécois, à la réalisation de documentaires, etc. Rappelons, par ailleurs, que toute cette implication est et fut essentiellement bénévole... Grâce à l'intelligence citoyenne et malgré qu'il n'y ait toujours pas de moratoire sur le développement de l'ensemble de la filière des hydrocarbures, le Québec n'est toujours pas devenu une « pétro-province ». En revanche, si nous regardons du côté fédéral, depuis 2013, avec l'avènement de la « tuyauterie » bitumineuse, des superpétroliers sillonnant le Saint-Laurent et des trains de la mort déraillant de temps en temps comme à Lac-Mégantic, le Québec se retrouve dans une situation très complexe. La population québécoise ne peut rester indifférente devant l'invasion bitumineuse et schisteuse de son territoire par les emprises fédérales : chemins de fer, oléoducs et voies navigables.

Des Québécois porteurs de goudron? Non merci! Nous pouvons et nous devons refuser ces projets indésirables, même s'ils relèvent de la juridiction d'Ottawa. À défaut d'être un pays souverain, soyons au moins une province qui se tient debout devant l'inacceptable!

Les pays riches de demain seront les pays les moins dépendants des hydrocarbures. Il en va de l'avenir écologique, économique et social de tous.

Une lutte à mener jusqu'au bout

21 mars 2015 – par [Stéphane Poirier](#)



Serait-ce qu'il n'y a qu'un seul projet relevant des énergies fossiles : celui de faire du Québec un État pétrolier à l'image du Canada d'aujourd'hui? Bien des observateurs le pensent de plus en plus... Photo : Nicolas Falcimaigne

Que ce soit les hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent, les gaz de schiste de la vallée du Saint-Laurent, le pétrole de schiste sur l'île d'Anticosti, les réservoirs compacts de la Gaspésie, le déploiement des sables bitumineux par train, par bateau et par oléoduc, le Québec fait face, depuis quelques années, à une invasion sans précédent de « projets fossilisés ». Nul besoin de rappeler que ces projets n'ont jamais fait l'objet d'une réelle consultation publique. Par ailleurs, serait-ce qu'il n'y a qu'un seul projet relevant des énergies fossiles : celui de faire du Québec un État pétrolier à l'image du Canada d'aujourd'hui? De plus en plus d'observateurs le pensent...

Une mobilisation qui ne s'essouffera pas

À l'heure où nous devons nous orienter vers la « décarbonisation », certains désirent poursuivre avec la culture des « mauvais terreaux »; avec la complicité de quelques-uns de nos élus et élies, en voulant faire jaillir du sol, par fracturation ou par forage en milieu marin, des hydrocarbures inexistantes ou quasi inexistantes. Tant d'acharnement à vouloir développer quelque chose de profondément nocif! Résumons brièvement la « sauce brune à la provinciale » : démantèlement de la Société québécoise d'initiative pétrolière (SOQUIP) et de la division Pétrole et Gaz d'Hydro-Québec; privatisation des droits d'exploration pour la modique somme de dix cents l'hectare; réveil citoyen partout le long du beau et grand Saint-Laurent; multitude de consultations publiques éparpillées sans pour autant répondre réellement aux exigences des citoyennes et des citoyens; exploration et exploitation des hydrocarbures encore encadrées par la Loi sur les mines; fracturation (hydraulique, propane, etc.) pour la recherche de gaz et de pétrole toujours légale; adoption du très frileux et permissif Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection qui balaie le règlement dit de « Saint-Bonaventure » adopté par plus de 70 municipalités; et finalement, absence d'un BAPE qui permettrait une analyse en profondeur des coûts en regard des bénéfices du

déploiement invasif de l'ensemble de l'industrie des hydrocarbures non conventionnels provenant du sous-sol québécois, en tenant compte notamment de la notion de gestion intégrée des ressources.

Un déploiement tous azimuts

En premier lieu, rappelons certains faits de la réalité pétroéconomique canadienne. La vaste majorité des hydrocarbures qui s'y trouvent est de nature non conventionnelle, en l'occurrence les sables bitumineux et le pétrole de schiste. L'objectif de la politique canadienne est de doubler, voire de tripler la production des sables bitumineux d'ici 2030. Désenclaver la ressource tous azimuts est donc cruciale pour le gouvernement fédéral à la solde d'actionnaires, pour la plupart étrangers. De plus, quand on analyse, dans le cadre de l'ALÉNA, la clause de « proportionnalité », on comprend mieux pourquoi le Canada est étroitement lié à son voisin du sud. En fait, cette clause « assure aux États-Unis, en cas de crise énergétique ou de contraction de la production canadienne, le maintien du pourcentage de livraisons dont ils ont bénéficié durant les trois années précédentes ». Un pourcentage qui correspond non pas à notre production nationale d'hydrocarbures, mais à l'approvisionnement total, ce qui inclut donc nos importations en cette matière. Aussi paradoxal que cela puisse sembler, c'est en raison de cette clause que le Canada est l'un des rares pays à avoir sacrifié sa propre politique de sécurité énergétique... La belle affaire!

Le champ est libre : « all in Cacouna »

Sans pour autant refaire l'histoire de la saga de TransCanada que certains qualifient de « belugate », soulignons que vouloir implanter un terminal pétrolier en plein cœur d'une pouponnière de bélugas – ce qui n'aura vraisemblablement pas lieu – et à deux pas du parc marin du Saguenay–Saint-Laurent en dit long sur la profonde influence des lobbys pétroliers sur nos représentantes et représentants politiques. Par ailleurs, il faut mentionner que TransCanada a tenté d'implanter son installation portuaire à Lévis, mais que la Ville a décliné l'offre. Peu importe l'endroit choisi le long du fleuve, on peut supposer que la compagnie pipelinère a misé le tout pour le tout en se disant que, grâce aux lois mammouth du gouvernement Harper (lois omnibus C-38 et C-45), il n'y aurait pas trop d'embûches... Rappelons également que tous les projets liés aux sables bitumineux qui se multiplient à une vitesse folle à l'intérieur de ce qui reste de « La Belle Province » (le projet Énergie Est de TransCanada, le projet d'inversion de la ligne 9B de la compagnie Enbridge, le projet Chaleur Terminals à Belledune, le terminal ferroviaire à Sorel et, indirectement, le projet de cimenterie à Port-Daniel alimentée au coke de pétrole) se situent essentiellement au sein de l'écoumène principal du Québec, c'est-à-dire les rives du Saint-Laurent. De porteurs d'eau à porteurs de pétrole? Non merci! Utilisons le « syndrome du castor » à bon escient : barrons la route à l'expansion des sables bitumineux!

Les pays riches de demain seront les moins dépendants aux hydrocarbures. De toute façon, leur exploitation n'entraînerait pas de baisses de prix à la pompe et ce pétrole ou ce gaz serait exporté sur les marchés internationaux sans que l'on puisse véritablement contrôler sa distribution et son prix. Le Québec ne doit pas régresser, mais avancer dans la bonne direction et cette direction ne se trouve pas dans les énergies fossiles. Un important chapitre de l'histoire du Québec est en train de se jouer. Resterons-nous assis en attendant gentiment les directives de l'Office national de l'énergie ou de quelque gouvernement réactionnaire ou allons-nous réveiller cette fameuse bête féroce de l'espoir qui sommeille en nous? À nous d'en décider!

Bibliographie

CANADA-NEWFOUNLAND OFFSHORE PETROLEUM BOARD [En ligne], <http://www.cnlopb.nl.ca/pdfs/guidelines/compgle.pdf>

DANSEREAU, P. et J.-P. DRAPEAU (1995). « Déclaration de principes pour une politique énergétique qui respecte le concept du développement durable », *Mémoire pour le Débat national sur l'énergie*, Union pour le développement durable, Québec, 5 p.

KOUTITONSKY, V.G. et G.L. BUGDEN. 1991.

LUCOTTE, M. et R. LÉVEILLÉ, *Océanographie*, Montréal, Université du Québec à Montréal, 2004.

LE JOURNAL LE MOUTON NOIR. Les hydrocarbures du golfe vus des Îles de la Madeleine, [En ligne], <http://www.moutonnoir.com/2009/09/les-hydrocarbures-du-golfe-vus-des-iles-de-la-madeleine/>

MOUSSEAU, N., « Un autre exemple d'opposition systématique des Québécois au progrès ? », *L'action nationale*, vol. C, nos 9-10, Sherbrooke, 2010, p. 56.

MAÎTRES CHEZ NOUS, Collectif de signataires, « Déclaration Maîtres chez nous », [En ligne], <http://www.ledevoir.com/documents/pdf/manifeste.pdf>

QUÉBEC, MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES. Pour un Québec efficace: rapport de la Table de consultation du débat public sur l'énergie, 1996, 150 pages, [En ligne], <https://dl.dropbox.com/u/49027117/Pour%20un%20Québec%20efficace%20Texte.pdf>